

TRAVAIL EN HAUTEUR

Les équipements d'accès (échelle) et les plateformes de travail (échafaudage et console) doivent être utilisés quelle que soit la hauteur de franchissement ou de travail.

Quelques règles de base:

- Port du harnais obligatoire.
- Ne jamais travailler seul.



CIRCULATION SUR CHANTIER

Balisage:

Le balisage sert à délimiter la zone de travaux et à l'isoler de la zone de circulation. Restez en permanence dans le balisage et veillez à son maintien.

A proximité des camions et engins:


- Restez toujours visible du conducteur.
- N'évoluez pas à l'arrière des véhicules.



Circulation piétonne:

Empruntez les passages aménagés (passerelle, échelle de talus)

RANGEMENT ET PROPRETE

 Toute circulation doit se faire le plus à l'écart possible de la circulation routière.

DESORDRE = ACCIDENT

Respectez les emplacements prévus pour ranger votre matériel.

Nettoyez régulièrement votre poste de travail et évacuez

DROIT DE RETRAIT - DROIT D'ALERTE

les déchets au fur et à mesure.

N'encombrez jamais les zones de circulation, les issues de secours et le matériel à incendie.

Signalez toute anomalie à votre responsable.

Si, au cours de votre travail, vous vous retrouvez dans une

Le droit de retrait

Vous avez le droit et le devoir de vous retirer de la situation dangereuse dès lors que vous ne créez pas un danger grave pour une autre personne. Prévenez immédiatement votre responsable qui prendra les mesures nécessaires pour rétablir de bonnes conditions de sécurité.

Le droit d'alerte

Vous pouvez également vous adresser directement au responsable sécurité ou à un membre du CHSCT de l'Entreprise Utilisatrice. Ils vous aideront à exercer votre droit d'alerte.

**DANS LES 2 CAS:
PREVEZ LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS**



Livret Sécurité

Afin de faciliter votre prise de poste en entreprise, nous vous invitons à lire attentivement ces consignes de sécurité dont le seul but est de vous protéger



APBE - siret : 409 150 281 00056

PE - siret : 433 845 831 00026

GESA - siret : 510 633 555 00014

TOURISME EMPLOI - siret : 793 648 650 00018

• PYRENEES PARTA'GE - siret : 794 755 710 00017

Siège Social : Immeuble Alliance – 3, rue du Pont de l'Aveugle – 64600 Anglet

Tel : 05 59 31 11 57 – Fax : 05 59 63 03 71

Antenne : Centre d'Affaires des Lilas – 77, Avenue des Lilas – Bât. C - 64000 Pau

Tel : 05 59 68 56 42 – Fax : 05 59 72 94 02

www.apbe-pe.com – ge@apbe-pe.com

www.apbe-pe.com

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Les équipements de protection individuelle qui vous sont fournis doivent impérativement être portés: **ils sont** adaptés aux contraintes de votre métier.

Un casque pour se protéger des chocs et chutes d'objets,

Des gants adaptés au type de travail (coupures, brûlures...),

Des lunettes ou écran contre les projections, éclaboussures, étincelle,

Un gilet haute visibilité pour être mieux vu. Port obligatoire sur chantier,

Des protections auditives contre le bruit (casque, bouchons...),

Des masques pour se protéger des gaz, vapeurs, poussières,

Un harnais pour se protéger des chutes en l'absence de garde-corps,

Des chaussures ou bottes de sécurité (en présence d'eau et de boue).



MANUTENTION MANUELLE

Adoptez les bons gestes. Privilégiez le matériel de manutention à disposition (pose-bordure, diable...). Faites-vous aider si nécessaire: les manutentions à 2 réduisent les efforts. Portez des gants de manutention.



Préservez votre dos en adoptant une bonne posture. Placez-vous le plus près possible de la charge. Gardez le dos droit. Pliez les jambes. Poussez sur les jambes pour lever la charge.

OUTILLAGE

N'utilisez l'outillage qu'avec l'accord de votre responsable et si vous en avez la parfaite maîtrise.



Outils tenus ou guidés à la main

Assurez-vous du bon état du matériel avant utilisation. Respectez les consignes d'utilisation. Restez attentif à votre travail.



Environnement de travail
Maintenez l'espace propre et dégagé. Aménagez votre poste de travail. Utilisez le matériel électrique adapté, et protégez les câbles électriques.

PORT OBLIGATOIRE DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

RISQUES ROUTIERS

Respectez: le Code de la Route en toutes ses dispositions et notamment:

- Le port de la ceinture de sécurité,
- Les limitations de vitesse,
- La réduction des vitesses en cas d'intempéries,
- Les distances de sécurité,
- Les règles de priorité,
- Le bon état des dispositifs d'éclairage de votre véhicule,
- La non consommation d'alcool ou de stupéfiants.

Transport de matériel:

Assurez-vous que le matériel est bien arrimé et ne dépasse pas du véhicule sans signalisation spécifique.



RISQUES CHIMIQUES

Anciens Symboles



T - Toxique



Xn - Nocif



F - Facilement inflammable



Nouveaux Symboles



Signification

Toxique = ça tue

Nocif = ça empoisonne

Inflammable

Comburant = ça fait flamber

Explosif

Dangereux pour l'environnement

Corrosif = ça ronge

RISQUES BITUMEUX

Les revêtements bitumeux sont brûlants et volatils. Cela nécessite de prendre des précautions particulières:



- Port des EPI et de vêtements couvrants.
- Attention au risque d'écrasement par un cylindre et un compacteur: travaillez toujours dans la zone balisée.

Si émulsions:

- Veillez au bon état des flexibles.
- Portez en plus de votre bleu de travail une combinaison jetable, des chaussures de sécurité à semelle isotherme pour l'enrobé, ainsi qu'une protection respiratoire.
- En fin de poste, lavez-vous les mains et le visage avec du savon.